

# Grand Prix National de l'Ingénierie 2008

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

### Candidatures

Peut faire acte de candidature toute personne physique dont l'activité professionnelle principale s'exerce en France au plan national ou international, en ingénierie indépendante ou intégrée à une activité de construction ou à une maîtrise d'ouvrage privée ou publique (État, collectivité locale, établissement public, partenariat public-privé, etc.), ou encore au sein d'un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche.

La qualité de la candidature sera constituée par la description précise du rôle personnel tenu et des responsabilités prises par le candidat, au cours des cinq dernières années, dans la conception et la mise au point d'un projet donné, achevé ou en cours. Le jury devra pouvoir apprécier en particulier, par cette description, la valeur de la candidature au regard des quatre critères suivants :

- l'inventivité ou l'innovation déployée,
- la transversalité de l'action menée,
- l'apport spécifique de la fonction ingénierie,
- la contribution aux démarches du développement durable.

Les domaines d'opération concernés sont les suivants : les infrastructures, les équipements publics, le bâtiment, les constructions industrielles, les systèmes complexes.

### Le dossier à constituer

1. Le dossier de candidature sera constitué de deux parties distinctes, avec des textes en fonte Times New Roman 12, et un format informatique Word de préférence :

- la « **partie candidature** » proprement dite, qui contiendra le nom et les coordonnées du candidat, la description de sa candidature et sa justification au regard des critères ci-dessus. Sa longueur sera strictement limitée à deux pages de format A4, y compris au minimum une illustration relative à l'opération considérée ou au travail d'ingénierie effectué ;

- la « **partie annexe** », avec d'une part le *curriculum vitae* du candidat (et une photographie), et d'autre part les documents que le candidat jugera utiles pour compléter la description contenue dans le fichier précédent. Cette seconde partie ne devra pas dépasser l'équivalent de 15 pages au format A4, y compris illustrations.

2. Lors de la manifestation pour la remise des prix (jeudi 2 octobre 2008 à la Villette), une exposition des candidatures sera affichée sous forme de *posters*. Nous demandons donc aux candidats de faire parvenir avant le 15 juin à Syntec-Ingénierie (3 rue Léon Bonnat, 75016 Paris – tél. : 01 44 30 49 60) une feuille de format 40 x 60 avec un résumé de la candidature (comprenant illustrations, et textes en caractères de taille 26).

### L'envoi du dossier de candidature

Le dossier de candidature (point 1 ci-dessus) devra parvenir **avant le 2 juin 2008**, par courriel uniquement, à l'adresse suivante : [prix-ingenierie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:prix-ingenierie@developpement-durable.gouv.fr)

### La sélection

Une commission restreinte examinera les candidatures reçues, et proposera au jury une sélection de dossiers. Le jury se réunira le 25 juin pour délibérer.

---

Renseignements :

- au secrétariat du concours : Patricia Valeur [patricia.valeur@developpement-durable.gouv.fr](mailto:patricia.valeur@developpement-durable.gouv.fr)  
téléphone : 01 40 81 60 02
- sur le site Internet du Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>, à la rubrique « Actualité »,  
ou sur celui du Conseil général des ponts et chaussées :